

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 966

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 531 de M. Lauzzana

ARTICLE 16 BIS A

- I. – Supprimer les alinéas 5 à 10.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 15 à 16.
- III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du rapporteur général propose de ne retenir que les dispositions renforçant la sécurité juridique des échanges de données entre l'assurance maladie obligatoire et complémentaire.